

RÉSERVATION DES SALLES LES QUATRE RONDES

Réservation auprès du Service Evènementiel et Vie Associative de la Commune d'Aizenay

Demande à réaliser au moins 1 mois avant la date souhaitée et 1 an au plus tôt

■ COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom de l'association :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse du siège social de l'association :

Téléphone : Mail :

Chaque mention est obligatoire.

■ DÉTAILS DE LA RÉSERVATION

Nature de la réservation :

Type de réservation : Réservée aux adhérents Ouverte au public Payante à l'entrée

Date(s) : Du/...../..... À h..... Au/...../..... À h.....

Les salles peuvent être louées à la demi-journée (9h à 14h et 14h à 2h du matin) ou à la journée (9h à 2h du matin).

Chaque utilisateur doit inclure les temps d'installation, de rangement et de nettoyage dans sa demande de réservation.

Nombre de personnes participantes (organisateurs, prestataires, bénévoles et public inclus) :

Chaque mention est obligatoire.

■ DEMANDE

Capacité totale du site : 644 personnes

GRANDE SALLE - Capacité : 409 pers. debout - 300 pers. assises

409 chaises, 9 tables (1,50m x 75cm), 71 tables (1,80 x 75cm).

Sonorisation : Non Oui, merci de préciser votre besoin :

PETITE SALLE - Capacité : 164 pers. debout - 90 pers. assises

Petite salle : 60 chaises grises, les chaises et tables de la grande salle si besoin.

Cuisine : un chariot inox, une armoire chauffante, un four et quatre plaques de cuisson, une hotte, un micro-ondes, une bouilloire, une double cafetière et les filtres, une chambre froide d'environ 4m3.

HALL ET BAR - Capacité : 71 pers. debout - 60 pers. assises - NE PEUVENT ÊTRE RÉSERVÉS SANS SALLE

Hall et Bar : un frigo, une table, 330 verres à pied, 70 verres à jus de fruits, 140 tasses.

■ RESPONSABILITÉ

Chaque réservation doit être accompagnée d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'association valable à la date de la réservation.

Madame / Monsieur

Signature du demandeur :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Le À

- S'engage à notifier les anomalies.

- S'engage à lire le mémento sécurité situé près de l'alarme incendie, derrière le bar dans le hall.

Encart réservé à la Commune :

Par Monsieur le Maire ou son

représentant :

Le :

Demande accordée Gratuit Payant :€

Demande refusée (à motiver) :

Après la validation du présent formulaire, un membre de l'association doit prendre rendez-vous avec un agent des Services Techniques pour convenir de la remise des clés : 06 77 62 33 44.



Service Evènementiel et Vie Associative : 02 51 94 89 58 – vie.associative@mairie-aizenay.fr

Astreinte en cas de problème grave empêchant le fonctionnement de votre événement :

06 71 97 27 46 (du vendredi soir au lundi matin, les jours fériés et de 17h30 à 9h00 en semaine)

**TARIFS 2026 DES ASSOCIATIONS POUR L'UTILISATION
DES SALLES LES QUATRE RONDES – AIZENAY**

*Extrait de la délibération « Tarifs communaux – fixation des tarifs 2026 »
Conseil Municipal du 16 décembre 2025*

Les locaux municipaux sont mis à disposition gratuitement des associations agésinates ou présentant un intérêt communal pour :

- Leurs activités ayant un caractère récurrent (cours, répétitions...) ouverts au public.
- Leurs réunions de fonctionnement (assemblée générale, bureau, information publique...).
- Pour une manifestation organisée, moyennant une contribution financière des participants tels que les bals, loto, etc. dans la limite d' 1 fois par an en dehors du fonctionnement habituel de l'association.

Les associations à but non lucratif et qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques) bénéficient d'une gratuité.

Le tarif de location de salle appliqué correspond au temps total d'utilisation (installation + manifestation + remise en état) et non pas seulement au temps de la manifestation.

Le paiement est forfaitaire à la journée ou à la demi-journée, sur la base des créneaux horaires ci-dessous :

- Demi-journée : De 9h à 14h ou de 14h à 2h
- Journée : De 9h à 2h.

Associations agésinates à partir de la 2ème utilisation dans un but lucratif	
Ensemble des salles (journée)	265 €
Ensemble des salles (demi-journée)	159 €
Grande salle (journée)	154 €
Grande salle (demi-journée)	98 €
Petite salle (journée)	72 €
Petite salle (demi-journée)	52 €
Pénalité pour non remise en état des locaux ou défaut de nettoyage à l'issue de la réservation (tarif horaire)	50 €

Associations dont le siège n'est pas situé à Aizenay	
Ensemble des salles (journée)	996 €
Ensemble des salles (demi-journée)	495 €
Grande salle (journée)	621 €
Grande salle (demi-journée)	371 €
Petite salle (journée)	224 €
Petite salle (demi-journée)	123 €
Assemblée générale copropriétés (limité à 2h)	90 €
Forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	50 €